

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2022

Numéro de version 12

Révision: 04.04.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: Moonfloc chaussette floculante

- Code du produit: BM0908
- No CAS:
10043-01-3
- Numéro CE:
233-135-0
- Numéro d'enregistrement 01-2119531538-36-XXXX
- UFI: V5A6-Y5YM-QU08-ANPN

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

SAS AQUALUX - Groupe Chemoform
287 Avenue de la Massane
13210 Saint Remy de Provence
Tel 0978030260
www.aqualux.com

pour l'enregistrement:
Laboratoires Chemoform S.A.R.L.
10, rue du Colonel Bouvet
68530 Buhl / France

- Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS05

• Mention d'avertissement Danger

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

sulfate d'aluminium

• Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

• Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2022

Numéro de version 12

Révision: 04.04.2022

Nom du produit: Moonfloc chaussette floculante

(suite de la page 1)

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

• **2.3 Autres dangers**• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants• **3.1 Substances**• **No CAS Désignation**

10043-01-3 sulfate d'aluminium

• **Code(s) d'identification**

- Numéro CE: 233-135-0

RUBRIQUE 4: Premiers secours• **4.1 Description des premiers secours**• **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.• **Après contact avec la peau:** Envoyer immédiatement chercher un médecin.• **Après contact avec les yeux:**

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

• **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Recourir à un traitement médical.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie• **5.1 Moyens d'extinction**• **Moyens d'extinction:**

Eau pulvérisée

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit• **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Dioxyde de soufre (SO₂)• **5.3 Conseils aux pompiers**• **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle• **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Eviter la formation de poussière.• **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2022

Numéro de version 12

Révision: 04.04.2022

Nom du produit: Moonfloc chaussette floculante

(suite de la page 2)

• 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Voir point 8.

• Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.

• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

• Stockage:

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

• Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

• Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

• Classe de stockage: 13

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• 8.1 Paramètres de contrôle

• Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

10043-01-3 sulfate d'aluminium (75-100%)

VLEP (France) Valeur à long terme: 2 mg/m³
en AlVME (Suisse) Valeur à long terme: 2e mg/m³
Als Al berechnetVL (Belgique) Valeur à long terme: 2 mg/m³
en Al

• Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 12.2019

VL (Belgique): B-VL-Moniteur Belge 12.01.2020

• Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

• Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre provisoire:

Filtre P1

• Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc nitrile

(suite page 4)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2022

Numéro de version 12

Révision: 04.04.2022

Nom du produit: Moonfloc chaussette floculante

(suite de la page 3)

Gants en PVC

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

• Aspect:

Forme:

Solide

Couleur:

Blanc

• Odeur:

Caractéristique

• Seuil olfactif:

Non déterminé.

• valeur du pH:

Non applicable.

• Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

770 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

• Point d'éclair

Non applicable.

• Inflammabilité (solide, gaz):

La substance n'est pas inflammable.

• Température de décomposition:

Non déterminé.

• Température d'auto-inflammabilité:

Non déterminé.

• Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

• Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

• Pression de vapeur:

Non applicable.

• Densité à 20 °C:

2,71 g/cm³

• Densité relative

Non déterminé.

• Densité de vapeur:

Non applicable.

• Taux d'évaporation:

Non applicable.

• Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20 °C:

300 g/l

• Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

• Viscosité:

Dynamique:

Non applicable.

Cinématique:

Non applicable.

Teneur en substances solides:

100,0 %

• 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.2 Stabilité chimique

• Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Pertes d'eau de cristallisation en cas de fort échauffement.

• 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux alcalis (lessives alcalines).

(suite page 5)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2022

Numéro de version 12

Révision: 04.04.2022

Nom du produit: Moonfloc chaussette floculante

(suite de la page 4)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Bases.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Oxydes de soufre (SOx)
-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
10043-01-3 sulfate d'aluminium
Oral LD50 6.200 mg/kg (souris)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
10043-01-3 sulfate d'aluminium
LC50 >160 mg/l (daphnia) (OECD 218)
>1.000 mg/l (Danio rerio (Zebrafish))
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2022

Numéro de version 12

Révision: 04.04.2022

Nom du produit: Moonfloc chaussette floculante

(suite de la page 5)

- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- **14.1 Numéro ONU**
 - **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
 - **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
 - **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
 - **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - **ADR, ADN, IMDG, IATA**
 - **Classe** néant
 - **14.4 Groupe d'emballage**
 - **ADR, IMDG, IATA** néant
 - **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
 - **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
 - **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
 - **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
-
- **ADR**
 - **Remarques:** -
 - **"Règlement type" de l'ONU:** néant

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
la substance n'est pas comprise
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
la substance n'est pas comprise
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 7)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2022

Numéro de version 12

Révision: 04.04.2022

Nom du produit: Moonfloc chaussette floculante

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

(suite de la page 6)

• * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F